



Parc national  
des Pyrénées



**Invitation presse**

## **La commune d'Argelès-Gazost et le Parc national des Pyrénées s'engagent**

Outil innovant de gestion et d'animation des vallées, la charte du territoire du Parc national des Pyrénées vise à permettre un développement durable et local ainsi qu'une préservation et une sensibilisation des patrimoines naturels, culturels et paysagers.

Par délibération en date du 26 octobre 2021, le conseil municipal d'Argelès-Gazost a validé, à l'unanimité, son adhésion à la charte du territoire du Parc national des Pyrénées.

Depuis, la commune d'Argelès-Gazost et le Parc national des Pyrénées ont travaillé en concertation afin d'établir les actions partenariales à mettre en œuvre dans le cadre de la charte du territoire, tant en termes d'amélioration du cadre de vie, de développement et de valorisation d'une économie locale respectueuses des patrimoines, de préservation des patrimoines naturels et de renforcement des solidarités écologiques, que de connaissance, d'information et d'éducation pour mieux préserver.

Ce nouveau programme d'actions concrètes est défini au sein d'une convention d'application.

**Gaëlle VALLIN**  
**Maire d'Argelès-Gazost**

**Louis ARMARY**  
**Président du Conseil d'administration  
du Parc national des Pyrénées**

ont le plaisir de vous convier à la signature de la convention d'application  
de la charte du territoire du Parc national des Pyrénées

**Mercredi 15 février 2023 – 17h00**  
**En mairie d'Argelès-Gazost**

Nous vous remercions de confirmer votre présence auprès de Caroline Bapt – chargée de mission Communication au Parc national des Pyrénées, par retour de mail [caroline.bapt@pyrenees-parcnational.fr](mailto:caroline.bapt@pyrenees-parcnational.fr) ou par téléphone au 06 30 15 99 39.

